



affiché le 12/06/23

DÉCISION DU MAIRE
N° 2023 – 113

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats

COMMANDE PUBLIQUE

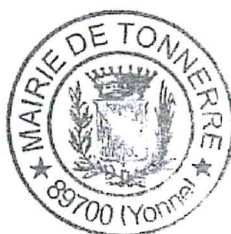
CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC KARCHER POUR L'AUTOLAVEUSE DE LA PISCINE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le contrat 1713429191 ;
- Considérant la nécessité d'assurer la maintenance de l'autolaveuse de la piscine ;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer le renouvellement du contrat de maintenance avec la Société Karcher sise ZA des Petits Carreaux à Bonneuil sur Marne (94865), aux conditions suivantes :
 - Matériel : Autolaveuse de la piscine;
 - Durée du contrat : du 01/06/23 au 01/06/24 (renouvelable tacitement)
 - Nombre de visites annuelles 2
 - Abonnement : 720.00 € HT
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à ce contrat selon les besoins de la collectivité.



A Tonnerre, le 12 juin 2023,
Pour extrait conforme,
Cédric CLECH,
Maire de Tonnerre